

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 10 février 2020 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 325 à 339, boulevard Henri-Bourassa Est, lequel est érigé sur le lot 1 996 055 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait l'aménagement d'un escalier d'issue et d'un balcon à 0,60 mètre de la limite arrière du terrain au lieu de 1,2 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 22 janvier 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert